

mentaires. Le discours du trône s'occupe surtout de questions agricoles.

.

* * La prorogation des chambres fédérales a eu lieu le premier avril. La session durait depuis le 26 janvier dernier. Cette session était la troisième du septième parlement du Canada. Le discours du trône fait allusion au tribunal d'arbitrage de la mer de Behring qui siège actuellement à Paris, au traité de commerce avec la France dont la ratification est remise à la prochaine session et à l'exposition universelle de Chicago. Le gouverneur profite de la circonstance pour faire officiellement ses adieux au Canada vu que son terme d'office expire bientôt.

C'est avec un profond regret dit-il, que je vois approcher le terme de mon séjour officiel au Canada et que je constate que selon toute probabilité, il me faudra bientôt vous quitter. Dans la prévision de cet événement, je saisis cette occasion de vous déclarer tout l'intérêt que je porte à ce qui concerne le bien-être du Canada et la sincère affection que j'éprouve pour tous les habitants de ce pays, qui n'ont jamais manqué de prouver leur loyauté à la personne ni au trône de notre souveraine, et leur amitié et leur considération envers son représentant. Toujours j'aurai le plus grand souci du bien-être et de la prospérité de ceux parmi lesquels j'ai passé cinq années de ma vie au Canada ; je demande au Tout-Puissant de vous bénir dans toutes vos entreprises.

Parmi les principaux événements de la courte session qui vient de finir je mentionnerai les divers votes de *non confiance* proposés par l'opposition : le débat sur les écoles du Manitoba, le débat provoqué par le discours que le contrôleur des Douanes, Wallace, a fait contre le *Home Rule* dans un banquet orangiste à Kingston, la remise à une autre session de la ratification du traité de commerce avec la France, le vote sur les accusations de M. Edgar contre Sir A. P. Caron, ministre des Postes, les accusations portées contre certains juges de la province de Québec par M. Tarte, député de l'Islet, etc.

Depuis plusieurs années l'adresse en réponse au discours du trône était généralement adoptée sans débats. Cette année, l'opposition est revenue à l'ancien usage et son chef, M. Laurier, a proposé une motion en amendement. Cette motion affirmait la nécessité de réduire les taxes et regrettait que cette nécessité n'ait pas été mentionnée dans le discours du trône. Cette motion qui est l'équivalent d'une motion directe de non confiance, a été repoussée par un vote de 103 voix contre 53.

Pendant le cours de la session le premier ministre est parti pour la France afin d'assister à la commission d'arbitrage chargée de régler la question de la mer de Behring.

À la veille du départ d'un gouverneur les chambres ont coutume de lui présenter une adresse, mais cet usage n'a pas été suivi cette année. Les raisons de cette abstention ne sont pas connues.

ALBY.